

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 23 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- La routine quotidienne est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance
- Le changement des couches est conforme à la loi et le règlement sur les services de la petite enfance.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 avril 2021

Date

original signé par
Stéphanie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 avril 2021

Date